



Personnels Administratifs et Techniques

Prime COVID - les personnels font des recours individuels, le Recteur répond par une lettre type !

Le recensement des collègues éligibles à la prime COVID a été fait dans la précipitation et l'arbitraire le plus total. Désormais, les cadres se renvoient la balle. Le SG a entièrement confiance dans ses chefs de service et se félicite des choix qu'ils ont pu faire. Il n'a pourtant jamais été en mesure de justifier de l'application uniforme des critères et barèmes d'attribution.

Cette absence de ligne directrice a semé la cacophonie et la zizanie dans les services.

Certains chefs de division, confrontés à des recours de collègues, témoignent désormais de leur ignorance sur la possibilité qui aurait été d'accorder des taux différents, ou de servir plus d'agents. D'autres n'étaient même pas au courant qu'ils auraient pu servir une indemnité et remonter des noms de collègues de leur service.

Après nos actions collectives et inetresyndicales entamées depuis fin septembre, plusieurs collègues des services académiques, circonscriptions, établissements, ont tenu à formuler un recours individuel auprès du Recteur soit par voie hiérarchique, soit directement.

L'administration fait son cinéma : « Le Mépris » en avant première

Les collègues ont été bien désagréablement surpris de la façon dont leur engagement professionnel est perçu. Le Recteur ne veut même pas entendre les arguments des collègues et répondre sur le fond, voire reconnaître des oublis de certains chefs dans la remontée des éligibles.

Il se contente d'une réponse impersonnelle type adressée à l'ensemble des requérants qui ne tient compte :

- ni des motifs invoqués par les collègues notamment sur le critère de surcharge de travail.
- ni des éventuels appuis des chefs de division reconnaissant des oublis dans la remontée des noms
- ni du cadre professionnel du collègue puisque la réponse type fait référence à une seule situation : celle d'un agent exerçant en établissement.
- ni de la date à laquelle le collègue a adressé son courrier puisque chaque Référence au courrier porte la date du 6 octobre !

Méconnaissance de notre travail

Tout cela ne témoigne que d'une chose : une méconnaissance de notre travail de la part d'une administration qui a oublié le mot Humain qui va avec Gestion des Ressources Humaines.

Il n'y a rien de plus humiliant que de se sentir méprisé alors que l'on a fait preuve d'un engagement professionnel sans faille

Leur courrier conclut ainsi : « je souhaite vous remercier pour votre implication au sein de l'Éducation Nationale ».

Ça remplace « Merci et encore bravo » et il ne faudra pas s'étonner que les personnels soient de plus en plus en colère face à une telle attitude.

Il n'y a qu'une chose qui les fera ravalier leur morgue. Que nous arrêtions tous de travailler en même temps pour leur montrer que sans nous, plus rien ne tourne.

Contactez vos élu.es de la CGT Educ'Action

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Comité Technique Spécial Académique :

Hervé Guichard, Sylvie Moreau, Morgane Boyer, Ronan Keromnès

Agents titulaires :

Vos élu.es CGT aux CAPA des adjoints et des secrétaires administratifs

Patricia Berlaud, Céline Moulin, Agnès Plessis, Thierry Fourage

Vos élu.es à la CAPA ATRF

Sylvie Moreau, Nadège Jouneau

Agents non-titulaires :

Vos élu.es à la CCP des agents non-titulaires ATSS

Barbara Fouché, Céline Franco, Marina Sanz

NE SUIS PLUS LA VOIX DE TON MAITRE

SYNDIQUE TOI !





Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

NomPrénom.....

Lieu de travail.....

Mail / Téléphone.....

Contact CGT Educ'Action Nantes : nantes@cgteduc.fr

Novembre 2020